Il faut mettre au Barreau de l'article fer et l'article 6.

M. de Cartelnau dit que M. Julien Goujon vendredi introduire dans la loi une disposition nouvelle et décider que les affaires de la presse ne viendront pas devant le jury de paix. Pour obtenir ce résultat, il suffira de voter un amendement à l'article 6.

Quant aux poursuites intentées par un fonctionnaire pour diffamation par la voie de la presse, ces poursuites sont régies par la loi sur la presse.

M. Julien Goujon dit qu'un fonctionnaire diffamé dire qu'il est atteint comme homme civil et il faut devant le juge de paix.

L'orateur reportera ses amendements à un autre article. Mais il faudrait ajouter à l'article fer les mots : « sauf les dérogations ci-après ».

M. Puech soutient que la Commission n'a innové en rien. Elle s'est contentée de changer les chiffres de la compétence des juges de paix.

L'article fer est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée à 5 h. 40.

***

Après séance

La séance a été très peu mouvementée. On a assisté au début à l'avortement de diverses propositions tendant à modifier le règlement de la Chambre, ce qui prouve ou bien que la routine l'emporte toujours ou que le règlement que tout le monde critique n'est pas aussi mauvais que quelques-uns veulent le dire.

On a ensuite abordé dans le plus grand calme le projet de loi étendant la compétence des juges de paix.

Dans les couloirs l'agitation a été très grande. On commentait très diversement l'attitude de la commission des congrégations sur la question de la sécularisation et beaucoup annonçaient que tout était à l'eau. On a su à la suite de la réunion des délégués de gauche que rien n'était perdu et que d'ici peu la commission des congrégations allait reprendre son travail qui aboutira, malgré les nuages auxquels on voyaient déjà dans cet incident des symptômes inquietants. En somme, il importe de ne pas exagérer l'affaire et surtout de se de ter des potins de couloirs.

***

AU SÉNAT

Avant séance

Les congrégations

La commission des congrégations s'est occupée de la demande en autorisation déposée par les Cistercien-Trappistes et transmise avec avis favorable par le gouvernement. Elle l'a accordée par 8 voix contre 7. M. Lourties est chargé du rapport.

La commission a réservé à une séance ultérieure l'examen d'un amendement présenté par plusieurs sénateurs et tendant à permettre aux Cistercienz-Trappistes le commerce agricole.

Le Livre jaune

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, a annoncé à M. d'Aunay, dans les couloirs du Sénat, que le Livre jaune sur les congrégations serait distribué samedi ou lundi au plus tard. M. d'Aunay a renoncé dès lors à la question qu'il voulait adresser au ministre sur la publication du Livre jaune.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures 3/4. M. Poytral préside.

Le Sénat commence par adopter sans débat et après urgence déclarée deux propositions de loi : la première tendant à conférer la médaille coloniale aux membres des missions africaines et asiatiques des années 1883 1884 ; la seconde portant modification de la loi relative à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels.

Au nom du président du Conseil, M. Trouillot, ministre du commerce, dépose une demande de crédits supplémentaires destinés à venir en aide aux victimes de la catastrophe du *Liban*.

Le Sénat aborde ensuite la discussion des crédits supplémentaires votés par la Chambre au mois de mars dernier et s'élevant à 41 millions.

Après quelques observations de MM. Riou et Waddington, les crédits sont votés par 236 voix contre 4.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion d'un projet adopté par la Chambre et autorisant le gouvernement de l'Afrique occidentale française à contracter un emprunt de 65 millions pour l'exécution de divers travaux.

Après une courte discussion les articles 1, 2, 3 et 4 sont adoptés.

Sur l'article 5, M. Goutant demande que les matériaux à employer pour les travaux ainsi que le matériel nécessaire à l'exploitation des lignes projetées soient pris de préférence dans le pays soient d'origine française et transportés sous pavillon français.

Le projet de loi dit que les matériaux devront être *autant que possible* d'origine française.

Ce sont des mots que l'orateur demande de supprimer.

M. de Germain répond que s'il est naturel de donner la préférence à l'industrie française, il y a lieu aussi de ménager les finances des colonies.

M. Goutant défend son amendement. Il rappelle que la Chambre avait déjà vote la suppression des mots « autant que possible » ; il demande au Sénat de la voter aussi.

M. Antonin Dubost combat l'amendement.

Une des causes principales de l'exagération de nos dépenses est ce véritable monopole que dans certaines ses ou secondes des producteurs dont les exigences deviennent alors excessives. Avec ce système la loi de l'offre et de la demande n'existe plus.

Une solidarité s'établit entre les producteurs qui imposent leurs prix à l'Etat sans que celui-ci puisse se défendre. Il faut laisser à l'Etat le droit de recourir éventuellement à l'industrie étrangère. Les sociétés secrètes créées alors plus difficiles. Il est bien entendu qu'à prix égal et à qualité égale la préférence devra être donnée à l'industrie française.

L'amendement obligerait l'Administration à employer que des produits français et à subir les exigences du commerce. Son adoption serait la violation formelle de l'engagement pris de travailler sans renoncer au rétablissement de nos finances.

M. Gustave Denis dit qu'il ne faut pas mettre l'industrie française en face des trusts américains et des cartels allemands.

M. Doumergue, ministre des colonies, répond qu'il avait présenté tout d'abord un projet dont la rédaction est aujourd'hui reprise par la commission sénatoriale et disant que les commandes seraient faites autant que possible à l'industrie française. Cette formule pourrait à l'occasion défendre le Trésor contre les prétentions exagérées d'un syndicat fournisseur.]

M. de Lamarzelle dit qu'il faut protéger énergiquement l'industrie française, si elle produisait les conditions étrangères deviendraient maîtresses du marché national.

M. Antonin Dubost maintient ses conclusions. Il retire son amendement.

M. Prevet. — La question est de savoir où on trouvera le matériel nécessaire aux travaux publics. Il ne faut pas opposer la contribuable au producteur ; il est indéniable que l'emploi [illegible] le matériel. L'orateur aime mieux dépenser des millions en France plutôt que huit millions à l'étranger.

Le ministre s'est incliné devant le vote de la Chambre, il s'incline devant celui du Sénat. (Applaudissements.)

Il est procédé au scrutin public sur la proposition de M. Goutant, tendant à réserver exclusivement à l'industrie française les travaux à exécuter.

Le scrutin donne lieu à pointage.

La proposition de M. Goutant est repoussée par 135 voix contre 127.

Le texte de la Commission disant que les travaux seront autant que possible donnés à l'industrie nationale est adopté.

Les articles et l'ensemble sont adoptés à mains levées.

Le Sénat s'ajourne à jeudi. La séance est levée à 5 h. 35.

L'affaire du lieutenant Portier

Nantes, 16 juin. — Aujourd'hui le lieutenant Portier, du 93e de ligne, a comparu devant le Conseil de guerre pour avoir refusé le 30 avril de participer à la fermeture de la chapelle des Pères Rédemptoristes des Sables d'Olonne.

Le Conseil est présidé par le lieutenant-colonel Kerserie, du 93e. Le lieutenant-colonel Lemoine occupe le siège du ministère public.

L'accusé renouvelle la déclaration qu'il avait faite à son capitaine, à savoir qu'en conscience religieuse l'empêchait de participer à la violation d'un couvent. Il ajoute en outre avoir refusé d'obéir non à un chef, mais à une réquisition civile.

Sa voix est basse, voilée.

Le président s'ingenie visiblement à le rassurer. Le ton est amical, paternel même. Il insiste « en conséquence », des « somme toute » des « enfin », qui en disent long.

Après l'audition des témoins, le ministère public fait appel à la nécessité supérieure de la discipline militaire.

« Le jour, dit-il, où chacun dans l'armée en France aura le droit d'obéir ou de désobéir aux ordres reçus, ce sera la fin de cette armée, ce ne sera plus qu'une cohue qu'on essaiera en vain de lancer contre l'ennemi. Si telle chose pouvait jamais arriver, il vaudrait mieux la supprimer, et, quand l'ennemi se présentera à la frontière, aller s'agenouiller devant lui, lui demander grâce et tendre le dos à sa botte éperonnée »

Il termine en examinant les excuses que le lieutenant Portier pourrait invoquer et conclut à la destitution.

Le défenseur prend la parole ensuite, après le court incident que voici :

A peine le commissaire du gouvernement s'est-il assis que le lieutenant Portier se lève et discute un point du réquisitoire. Le lieutenant-colonel proteste. Il est irregulier que l'accusé prenne la parole en ce moment. Il ne pourrait le faire qu'avec l'autorisation préalable du président.

— Cette approbation n'a même pas été sollicitée, ajoute le commissaire.

Le défenseur demande l'autorisation morale, répond le président.

Le conseil se retire à onze heures trois quarts pour délibérer.

Au bout de dix minutes, il rentre en séance avec un jugement d'acquittement.

Le Coup d'Etat Serbe

LE NOUVEAU ROI

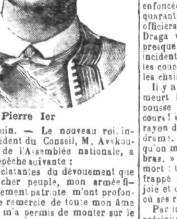

Pierre Ier

Belgrade, 16 juin. — Le nouveau roi informe son président du Conseil, M. Avakumovitch, du vote de l'assemblée nationale, a répondu par la dépêche suivante :

« Les preuves éclatantes du dévouement que me prodiguent le peuple, mon armée fidèle et le gouvernement patriote m'ont profondément touché. Je remercie de toute mon âme la Providence qui m'a permis de monter sur le trône de mes ancêtres.

« Je vous prie, monsieur le Président, d'agréer l'expression de ma reconnaissance royale.

« PIERRE »

Le nouveau roi et la France

Il sera bien difficile à la France de ne pas entretenir de bonnes relations avec le nouveau roi. Nous avons déjà dit le rôle d'incontestable bravoure joué par Pierre Karageorgevitch dans la légion étrangère de l'armée française pendant la guerre de 1870. Voici comment, après le guerre, il écrivait au ministre de la guerre de France :

« Je considérerai comme un des préceptes souverains de ma carrière le temps que j'ai eu l'honneur de passer sous les drapeaux et si je n'ai d'autre souvenir de cette période que le grade qui m'a été conféré, la mémoire en restera néanmoins dans nos annales de famille, où on retrouve depuis de longues années une fidèle affection envers la France, à laquelle la Serbie doit, surtout depuis cinquante ans, la consolidation de son indépendance et les meilleurs éléments de son indépendance. »

Te Deum

Belgrade, 16 juin. — Toutes les notabilités de Belgrade ont assisté au *Te Deum* chanté à la cathédrale.

Le métropolite Innocent, entouré de tout le haut clergé de Belgrade et de la province, a officié.

La députation part cet après-midi à deux heures pour Genève, par train spécial.

Jusqu'à ce matin dix heures, sont arrivés à Belgrade, de la province, deux cent dix-sept télégrammes de félicitations émanant du gouvernement, cent vingt-trois pour la Skoupchtina.

Pendant le *Te Deum* à la cathédrale, des salves ont été tirées.

Reconstitution du meurtre

Paris, 16 juin. — L'envoyé spécial du *Temps* adresse à ce journal le récit de la nuit tragique. Il dit :

Des amis ont recueilli pour moi les confidences que les conspirateurs laissèrent échapper dans l'ivresse de leur victoire. J'ai coordonné et comparé ces versions. J'ai vu des gens qui ont vu ; j'ose à peine dire : *qui ont participé*. Mais il était grand temps de tendre l'oreille à la vérité. Les témoignages orgueilleux du premier jour se font plus modestes — et plus rares. Les fumées de sang et de vin, qui délaient les langues pendant vingt-quatre heures, se sont dissipées.

***

La nuit du mercredi 11 au 12 avait été choisie par les conjurés. Deux corps ou deux cent cinquante officiers étaient dans le complot. Les régiments obéiraient. Il suffisait de pénétrer au palais, dont le service de garde — jusqu'au mariage — fut fait par les troupes ordinaires. Depuis l'avènement de Serge, le roi avait formé deux régiments de troupes d'élite, gardes du corps à pied et à cheval. La précaution inutile.

Dans la soirée du mercredi, les officiers conspirateurs s'étaient rendus secrètement au palais, chez quelques-uns d'entre eux. On boit beaucoup. On s'excite. On chante, par dérision, des chansons en l'honneur du roi et de la reine.

Un peu avant deux heures du matin, les officiers sont alliés dans les casernements chercher leurs hommes. Le lieutenant-colonel Michitch et le commandant Zivkovitch, à cheval, se montrent parmi les plus résolus. A deux heures, le palais royal est cerné par le 6e régiment d'infanterie, quelques détachements du 7e et du 9e, les officiers conspirateurs, sauf l'école militaire et trois batteries du 4e régiment d'artillerie. On laisse les troupes à quelque distance et quatre officiers se présentent à l'une des grilles du palais royal.

La première porte a été franchie sans peine par les officiers conjurés : elle avait été laissée ouverte par des complices. Quelques coups de feu des gardes. La deuxième porte, c'est le second aide de camp du roi, le colonel Naumovitch, qui doit la ouvrir. Naumovitch est un des deux officiers en la fidélité de qui repose la sécurité du roi et de la reine : il a promis de traiter. Mais, quand les officiers se présentent à la deuxième porte, Naumovitch n'est pas là. Sans doute il dort. On ne l'attendra point. Les conjurés, hommes de précaution, ont apporté des cartouches de dynamite. Les voici à la porte. Le feu a avant-coureur du bâtiment. La dynamite fait plus de bruit que de besogne. Elle secrète, dumoins, Naumovitch qui accourt. Une deuxième cartouche démolit la porte. Le colonel est tué. Nicovitch, C'est le serviteur infidèle du roi qui devient ainsi la première victime de l'activité qu'il a lui-même préparée.

A bout de ses efforts, le capitaine Mitkovitch, gendre du président du conseil, se précipite dans le hall, venant d'une longue pièce en forme de couloir qui précède les appartements du roi. Il fait feu sur les conjurés, blesse un officier, et tombe frappé à mort de plusieurs balles.

Tout le palais est dans l'obscurité. Les explosions de dynamite ont coupé le courant électrique. Deux ou trois officiers ont des bougies, d'autres courent dans le voisinage. Une femme révélée en sursaut par un officier, lui remet de la cire de ses bougies de Pâques.

Les conjurés se rallient dans le hall. Ils sont résolus à tout. Ne le seraient-ils point, ils ne peuvent tenir ce long corridor. Déjà, le premier aide de camp, Lazar Petrovitch, vient vers eux, décontenancé. Et, la haut, le roi et la reine, arrachés à leur sommeil, sont compris.

Les conjurés demandent à Petrovitch de les guider vers la chambre royale. Il parlementa, il veut gagner du temps. Mais les officiers ne se laissent pas distraire de leur dessein. La lueur des bougies monte en grand escalier et se répand dans les salons du premier étage. Les hache, les sabres nus mordent, au passage, les malheureux meubles. Les portes meurtries, dans une obscurité trouée de flammes pâles et tremblantes, s'entrouvrent aux deux des objets inanimés. Elle se refrile aux dosses de Petrovitch, qui tombe, et, surtout, au seuil de la chambre royale. Et le roi, et la reine, qui ont entendu les éclats sourds de la dynamite, les pas précipités des officiers dans le hall, les premiers coups de feu, la clameur de la lutte, et, dans la guerile bataille contre les fauteuils éventrés et les bahuts renversés, — le roi et la reine ont pu percevoir, en guise de dernier avertissement, le bruit de Petrovitch.

La porte de la chambre royale a cédé sous la hache. Le lit est vide, la chambre est vide. Moment de terreur, de vertige, de mortelle angoisse. Si le roi et la reine avaient pu fuir ? Ils cherchent, promènent des bougies sous le lit, éclairent les coins sombres et sondent les murs pour découvrir quelque ressort. Le silence de cette quête angoissée est bientôt rompu par un cri de triomphe. Soudaine vaste tentière, au fond de la chambre, en face du grand lit, un officier vient de découvrir une porte dissimulée. C'est une sorte de réduit avec des armoires pour quelque toilette de la reine. Dans le coin à gauche le roi et Draga font face aux meurtriers. Ils n'ont que leurs vêtements de nuit. La porte enfoncée, il n'y a pas assez de place pour les quarante officiers et les souverains. Six ou huit officiers pénètrent dans le sogar. Alexandre et Draga vivront quelques instants encore, car presque toutes les bougies sont éteintes. Cet incident laisse une minute de grâce. Puis, les coups de feu partent, les sabres taillent dans les chairs.

Il y a trois petites fenêtres dans la pièce où meurt la dynastie Obrenovitch. Draga, pousse les volets miclos et crie : « Au secours ! » Le cri se perd dans le silence ; mais un rayon de l'aube vient éclairer la conclusion du drame. Le roi a tiré un pistolet ; il le vide qu'on ne laisse mourir avec Draga dans mes bras. » Ils tombent. Lui, du moins, est bien mort. Elle, elle, on ne peut le dire, l'on frappe en face. Elle, son corps de femme de joie et de volupté, s'étend au pied des penderies où ses robes sont rangées en ordre de cet.

Par le balcon donnant sur le jardin, les corps sont précipités dans la cour antérieure. Ils restent là, tandis qu'on court révéler — *ils disent maintenant !* — les faites ministres. Le président du conseil, Avakumovitch, le ministre des finances, Paviovitch, ministre de la guerre, tues à domicile, ont fait de la place. Le ministre de l'intérieur Tavkovitch, qui s'est pendu ensuite. Les deux jeunes frères de la reine, Nicolas et Nicodème, conduits à la division pour être exécutés, ont demandé à fumer une cigarette et s'en sont tirés avant de mourir ; et ils sont morts avec gentillesse.

Le jour vient. Le corps du roi et le corps de la reine sont mis dans une salle basse. La huit, le Conseil des souverains ministres est au complet. « Le roi est mort... Vienne le prétendant. » Une musique militaire, à six heures du matin, a parcouru les rues jouant le *Te Deum*. Elle exécute ses plus brillants morceaux. Un *allegro*, un *pas redoublé* et une *mazurka* donnent aux Serbes le ton, à leur réveil. Des gamins parcourent les rues annonçant la mort du tyran. Les affiches sont placardées. Quelques drapeaux paraissent aux balcons. En somme, point de deuil ; mais joie officielle, et (quoi qu'on ait dit) joie discrète.

J'ai promis l'autopsie. J'ai trop promis peut-être... Je ne veux pas me dédire entièrement. Il faut bien satisfaire la curiosité essentielle :

ALEXANDRE. — 6 coups de revolver ; le reste en coups de sabre : 40 blessures. La chute du cadavre (après la défenestration) a brise la colonne vertébrale ainsi que la boîte crânienne. Corps tuméfié, affreux à voir.

CONSTATATIONS. — Dégénérescence et infiltration graisseuse du cœur ; dégénérescence graisseuse du foie ; dégénérescence des trois tuniques ; épaississement précoce des méninges avec nétrification partielle ; la dure-mère, du côté droit, collée à la pie-mère...

***

DRAGA (*le soldat qui a lavé le sang des blessures a dit qu'elle était belle dans la mort*).

CONSTATATIONS. — *Commencement de phtisie guérie ; corps fibreux...*

Mais je ne puis continuer ; et, comme pour l'autopsie du roi, je dois au souvenir que le Temps a cédé pas un journal de médecine. Et c'est dommage. Vous auriez vu que le lieutenant-colonel Maschin ne se trompait pas en ne pensant pas que le roi ne lui donnerait pas de postérité. Vous auriez eu de la pitié pour cette malheureuse qui est morte de 63 coups de sabre et de 2 balles de revolver, mais dont le corps blanc, lisse, de 17 enchymoses, révélait de plus intimes blessures. Et, surtout, par l'autopsie du roi, enfant-vieillard, vieillard-enfant, vous auriez compris que l'empire Draga n'a pas existé sur lui pour avoir mis une heure de confiance virile et d'orgueil masculin en son cœur et dans ses veines.

EUGÈNE LAUTIER.

LE BELGIQUE

Un naufrage. — Onze victimes

Anvers, 16 juin. — Le steamer belge *Rubens* a fait naufrage à quelques heures de Sunderland. Quatre hommes de l'équipage ont pu s'échapper en chaloupe et leur arrivée à Christiania qu'ils ont télégraphié la catastrophe. Les onze autres hommes de l'équipage sont noyés.

Le produit de cette victimes sont des marins anversois, le capitaine, qui est âgé de 42 ans, le second, qui est âgé de 14 ans, se trouve parmi les victimes. Le plupart des noyés étaient mariés et avaient des enfants ; la désolation est navrante dans les familles de ces malheureux.

On ignore encore comment la catastrophe s'est produite et comment les quatre rescapés ont pu se sauver. On sait seulement que le navire a fait naufrage, à quelques heures de Sunderland.

Le « Rubens » était un navire tout neuf ; il a été lancé le 28 février dernier à Hoboken et c'était son second voyage. Il était allé d'ici à Sunderland, où il avait pris un chargement de charbon pour la Baltique. C'était un steamer en acier cubant 1.200 tonnes et appartenant à la société anonyme du Lloyd dit que le « Rubens » aurait chavité, mais les armateurs considèrent cela comme impossible.

La commission permanente des sucres

Bruxelles, 16 juin. — La commission permanente des sucres s'est réunie ce matin, à dix heures. Elle a terminé l'examen de la législation de l'Autriche-Hongrie et a tranché, à cette occasion, une question intéressante au point de vue du commerce international. A savoir que les primes payées par ces deux Etats aux sucres entrepôt avant le fer septembre 1903 ne sont pas en désaccord avec les prescriptions de l'article fer de la convention de Bruxelles.

Dernière Heure

Un discours Clémenceau à Londres

Paris, 16 juin. — Les membres d'un du franco-anglais club de Londres ont décidé d'offrir le 26 juin prochain, un banquet à M. Georges Clémenceau. Le sénateur du Var a accepté l'invitation. Après ce banquet, il s'exprimant dans la langue anglaise de son hôte qui parlera abondamment. M. Georges Clémenceau prononcera un discours sur l'éducation, la liberté de l'enseignement et l'Eglise, ainsi que sur l'entente cordiale entre l'Angleterre et la France.

Les élections allemandes

Berlin, 16 juin. — Les journaux constatent la neutralité absolue du gouvernement à l'égard des élections au Reichstag ainsi qu'en ce qui concerne le nouveau règlement garantissant le secret du vote. Les prévisions de la dernière heure prédisent l'augmentation des voix en faveur des socialistes, le progrès des Polonais dans les provinces orientales et le réveil de l'esprit indépendant à cause des concessions faites par le gouvernement au parti clérical et de son projet de rappeler les jésuites.

La participation des électeurs au scrutin a été très forte. Le nouveau système de vote sous enveloppe dans un isoloir prolonge les opérations. La clôture du scrutin a été fixée seulement à 7 heures du soir. Les socialistes avaient fait concorder quelques paroles que le ministre des chemins de fer, M. Budde, a prononcées au Reichstag : « Les socialistes peuvent voter pour les candidats socialistes, cela m'est égal. »

Chronique Régionale

CONFÉRENCE DE M. PUECH à Le Quesnoy

M. Puech, député de Paris, Vice-Président du Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste, fera dimanche 21 juin, à 3 heures de l'après-midi, sous les auspices de la *Ligue Républicaine nationale* de Le Quesnoy, une Conférence, sur « L'œuvre sociale de la République. »

Régates dans le Détroit

Aujourd'hui mercredi, commencent les courses de yachts organisées par le Calais et Douvres et vice-versa, sous les auspices de la Municipalité et de la Chambre de Commerce de Calais, avec la coopération du Royal Cinque Ports Yacht Club.

Ces régates sont réparties en trois journées aujourd'hui, le parcours sera Douvres-Calais ; demain, Sangatte-Calais ; après-demain, Calais-Douvres.

Pour les deux premières journées, la distribution des prix aura lieu demain, jeudi, à 9 h. 1/2 du soir à la Chambre de Commerce.

LE CONCOURS DE BÉTHUNE

On sait qu'un concours spécial d'animaux reproducteurs de la race flamande pure et de ses dérivés aura lieu à Béthune dimanche 24 juin.

Quatre-vingt-dix-neuf, des plus réputés du Nord et du Pas-de-Calais exposeront leurs plus beaux sujets.

La ville de Béthune se prépare à recevoir convenablement les nombreux visiteurs attirés par cette très intéressante exposition. Des concours, des divertissements publics et une ascension aérostatique agrèmeront leur séjour.

Il sera spécialement mis en concurrence dans le grand salon de la Mairie, sous la présidence de M. Durésnil, préfet du Pas-de-Calais. Prix : 5 fr. On peut s'adresser au secrétariat de la Mairie de Béthune.

Les exposants désirant mettre leurs animaux à l'abri pendant la nuit du 20 au 21, n'ont qu'à s'adresser au M. Bailly, qui mettra gratuitement à leur disposition un local pour pouvoir loger les propriétaires consentant à louer leurs écuries, sans responsabilité.

A l'occasion de ce concours, une grande exposition de machines agricoles et d'instruments aratoires sera organisée, place Lamartine et boulevard Victor-Hugo, le samedi et le dimanche.

Pour les emplacements s'adresser à M. le Directeur des travaux de la ville.

Les pensions des ouvriers des postes. — Le ministre du commerce vient de faire signer, en exécution de la loi de finances, un décret portant que tout ouvrier commissionné des postes et de l'administration des postes et des télégraphes, ayant débuté dans cette administration avant le 1er octobre 1899, a droit, à partir du jour où, étant admis à la retraite, il aura atteint l'âge de soixante ans révolus par la caisse nationale des retraites pour la vieillesse à une rente viagère supplémentaire payée directement par l'Etat et proportionnelle au degré de ses services antérieurs à la date du 1er octobre 1899.

Le taux de la rente viagère supplémentaire est calculé sur le pied de 15 fr. 50 par année de service accomplie en qualité d'ouvrier commissionné et de 11 fr. 25 par année de service effectuée en qualité d'ouvrier auxiliaire.

ROUBAIX

Conférence-banquet de Pressensé

Le comité organisateur qui a décidé mais à la présentation de la fête démocratique du 21 juin : il la veut d'une parfaite tenue matérielle autant que sincèrement cordialement se ménagera rien pour que ses hôtes emportent de Roubaix une satisfaction sans mélange.

Il espère que cette première manifestation aura suivie de beaucoup d'autres et que les citoyens adeptes de l'instruire, de s'élever, de s'armer pour la lutte libérale et l'émancipation des pensées se grouperont peu à peu en faisceau résolu et agissant, autour des orateurs dont la section s'assurera le concours.

Une belle manifestation n'est pas une réclame politique et l'apologie intéressée d'une candidature ; cet une leçon qui, avec les suivantes, formera un cours vivant d'éducation civique et morale, une leçon nourrie de foi républicaine, de vérités, de principes ; — c'est un contact de quelques heures avec un homme d'élite, de réflexion, de combat, dont la pensée habite les sommets et se dépense libéralement à éclairer les consciences contemporaines aux prises avec de redoutables problèmes.

De la rencontre des opinions jaillit la vérité. Soyons reconnaissants à de Pressensé de nous apporter une conception des choses qui n'est pas celle de tout le monde. Ecoutons-le, laissons honnêtement bouillonner au fond de nous-mêmes les théories qu'il défiera en face de nos raisons, et ne craignons rien : d'une telle entrevue, d'une telle méditation, il ne peut sortir que de la clarté et du bien.

A tous les vrais démocrates, désireux de perfectionner en eux et autour d'eux notre système parlementaire, le comité organisateur propose de faire, dans le plus grand calme, de cette manifestation, un Banquet-Conférence, dans la grande salle Dominique, rue de l'Alouette.

La mort de M. Emile Moreau — La section roubaisienne du P. O. F., auquel appartenait M. Emile Moreau, ancien député de Roubaix, a adressé à la veuve du défunt les condoléances suivantes :

Madame Emile Moreau, à Boisle-Roi.

La Section roubaisienne du Parti Ouvrier Français, profondément affectée par la mort du dévoué citoyen Emile Moreau, adresse à sa veuve et à sa famille l'expression de ses condoléances et de ses regrets.

Pour la section roubaisienne du P. O. F. :
Le secrétaire, H. LEFEBVRE.

Mesquine persécution. — Il est de moments où notre Administration municipale pousse par cet esprit cléricale, que la guide, se brille ni par le bon sens, ni par le sentiment de la justice.

Bien qu'elle se targue d'un certain libéralisme, chacun sait que l'Administration actuelle est d'autant moins ennemie des coupes sombres que les victimes choisies sont des républicains avérés.

En catimini, elle a fait des exécutions criardes et se prépare à en faire encore ; en cachette, dans le silence du cabinet, elle a refusé la salle des fêtes du Pommier, pour mise à la disposition de quiconque est un tentant clérical, à la Ligue des Droits de l'homme, alors que celle-ci désirait y donner un banquet en l'honneur de Pressensé.

Mais tout ceci était insuffisant et l'Administration veut tenter par une manœuvre révoltante, de porter un coup droit à l'organisation républicaine.

Elle n'y réussira pas et nous faisons l'opinion publique juge de ses agissements, en attendant que les autorités supérieures condamnent hautement la ville à faire honneur à sa signature.

Voici les faits que nous soumettons à l'indignation générale :

Le 13 mars 1903, M. Albert Chevalier, membre du Comité radical et de la Ligue des Droits de l'Homme, alors employé à la Condition publique, demandait pour des raisons de santé, son admission à la retraite proportionnelle.

Cette demande fut d'abord soumise à l'appréciation de M. le docteur Boile, médecin légiste, qui conclut dans un sens favorable, puis à celle de M. le docteur Dispa qui conclut également dans un sens favorable.

Le 19 avril 1903, M. le maire de Roubaix a prendre l'arrêté suivant eu date du 30 avril 1903 :

VILLE DE ROUBAIX

M. CHEVALIER ALBERT
Employé à la Condition publique

Admission à la retraite proportionnelle

Nous, Maire de la Ville de Roubaix, député du Nord, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'article 85 de la loi des municipals du 5 avril 1884,

Vu le paragraphe 3 de l'article 6 du règlement de la caisse municipale des retraites ;

Vu le décret du 13 mars 1900 par lequel le M. A. Chevalier, demande la liquidation de sa retraite proportionnelle ;

Arrêtons,

Article 1er. — M. Chevalier Albert, est admis à faire valoir ses droits à une retraite proportionnelle à compter du 1er avril 1903.

Article 2. — M. le secrétaire-général de la Mairie et M. le trésorier de la condition publique sont chargés, chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait et signé à Roubaix, le 30 avril 1903.

Signé, le Maire,
F. CHATTELYN.

Pour copie conforme,
Le Directeur
L. BIFFER.

En possession de ce visique, M. Chevalier, dont la retraite doit se monter à 433 fr. 33, somme absolument insuffisante pour vivre, se mit en devoir de se créer des ressources.

Dans ce but, et fortement encouragé par ses nombreux amis, M. Chevalier ouvrit, place du Trichon, le café de la Presse.

Cet établissement, très bien achalandé à son ouverture, qui, le lendemain, le siège officiel de la Ligue des Droits de l'Homme et du Comité radical, ces deux groupements pouvant se consoler à leur aise, à l'abri de tous les mouchards cléricaux.

Les bienfaisants résultats d'un home républicain ne tardèrent pas à se faire sentir : la Ligue des Droits de l'Homme y tenait ses adhésions nombreuses et organisa la conférence de Pressensé ; le Comité radical put se grouper plus puissant, plus nombreux, et tout cela dans un but réellement républicain.

C'est ce qui effarouche nos cléricaux municipaux qui, voulant saper l'œuvre à sa base, jugèrent M. Chevalier, dangereux pour ce qu'il donnait, ini républicain bien connu, l'hospitalité à des groupements d'un républicanisme incontesté.

Pour affaiblir les groupements républicains, il fallait les priver de leur lieu de réunion et pour cela, il était nécessaire que M. Chevalier, admis par arrêté municipal à faire valoir ses droits à une retraite proportionnelle, fût mis en demeure de fermer son établissement ou tout au moins persécuté d'odieuse façon.

C'est alors que dans le sein d'une sol-disant commission de persécution, commission qui n'avait décidée du montant d'une retraite, confondant à un arrêté municipal, et en dépit de l'opportunité d'une retraite, germa le principe odieux de la lettre suivante délibérée le 8 juin, expédiée le samedi 13 juin au soir :

VILLE DE ROUBAIX

OBJET
Caisse Municipale des Retraites

Roubaix, 13 juin 1903.

M. CHEVALIER A.

Monsieur,

Dans la séance qu'elle a tenue le 9 juin courant la commission administrative de la Caisse Municipale des Retraites a examiné votre demande de pension proportionnelle et la note que vous a délivrée votre docteur en médecine.

Considérant que loin de prendre un repos complet à la campagne ainsi que vous le conseille votre docteur, vous avez ouvert un débit de boissons dont lequel votre santé sera plus compromise que naf l'occupation de votre emploi à la condition publique, la commission a jugé que votre demande de retraite proportionnelle n'est pas susceptible d'une suite favorable.

En conséquence, je vous prie de reprendre vos fonctions à la condition publique à partir de huit mois au plus tard, sinon j'aviserais aux mesures à adopter en vue de faire cesser l'état de choses actuel qui ne peut se prolonger au delà de la date ci-dessus fixée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Le Maire,
E. LEMLANC, adjoint.

Comme on le voit, avec une délicatesse exquise d'une meilleure cause, la petite lettre-trenchant de cisseau passe à pieds joints sur l'arrêté du 30 avril que rien ne peut infirmer, cet arrêté, dans toute sa forme, rendu en faveur de la liquidation de la retraite proportionnelle de M. A. Chevalier.

Comme bien on pense, à cette mise en demeure illégale, toute faite du bon plaisir de quelques cléricaux de marque, M. Chevalier s'oppose la force de l'arrêté municipal précité.

M. Chevalier a pour lui le droit et, surtout, le droit pour lui, ses amiste soutiendront jusqu'au bout dans ses justes revendications.

Mais voyons quel piège renferme cette lettre-trequenard.

Si M. Chevalier, tremblant et honnête, avait obtempéré et regagné une Condition Publique où il n'y a aucune place pour lui, les employés qui y sont étant trop nombreux, grâce à la concurrence de la Condition Publique de la Chambre de commerce, on n'aurait pas tardé à le mettre en demeure, étant donné au quotidé d'employé municipal, de fermer son cabaret centre de réunion des républicains.

Si M. Chevalier avait coupé dans le pont, le parti républicain était encore privé de la mercé de toutes les pressions cléricales.

Dans le cas contraire, M. Chevalier aurait été forcement et sommairement révoqué, payant d'une pension à vie de 433 fr. 33 son dévouement à la cause républicaine.

C'était clair comme de l'eau de boudin. Il ne fait pas venir après les cléricaux pour la roublardise.

Malheureusement, nos bons apôtres se sont trompés. Pour une fois, ils se sont mis le doigt dans l'œil jusqu'au coude.

M. Chevalier ne fermera pas son estaminet républicain. M. Chevalier ne réintégrera pas la Condition Publique. Il ne fera pas de retraite révoquer. M. Chevalier, fort de son droit, poursuivra, et ses amis le soutiendront par tous les moyens légaux, la liquidation de sa retraite proportionnelle à laquelle un arrêté municipal inattaquable lui donne droit.

La mesquine persécution que la Municipalité fait à M. Chevalier, n'aura pas été perdue pour tous ceux qui, sans parti-pris, sont amis de la légalité.

Pour cette fois, la coupe sombre préparée fera long feu, car la mèche est éventée.

Marius VERAN.

Certificat d'études primaires. — Hier ont eu lieu à l'Ecole des filles de la rue Sainte-Elisabeth, les examens des certificats d'études primaires pour les jeunes filles du canton de Roubaix-Est.

M. Bourbon, inspecteur primaire, président. Inscrites, 89 — Présentes, 77 — Admissibles, 63 — Admises définitivement, 62.

Le premier prix départemental a été obtenu par Marie Mary, élève de l'Ecole des filles de la rue Sainte-Elisabeth ; le 2e par Marie Glorieux, de l'école publique de la rue du Coq François.

Les épreuves soumises aux candidates étaient les suivantes :

Dictée — *Utilité du travail des mains.* — La couture pour la femme est aussi nécessaire que la lecture et l'écriture : l'exercice et la confection du linge ainsi que des vêtements sont du ressort de son domaine. Quand elle est assez habile pour être sa propre couturière, elle peut réaliser une économie qui n'est pas à dédaigner dans aucune condition de fortune. Aussi votre mère prévoyante vous aura dit : « Ma fille, devions habiliés dans tous les travaux des mains ; c'est un talent qui ne peut nuire utile. Tu as déjà dû remarquer que les vêtements achetés aux confectionnés sont presque toujours mal cousus et qu'il est indispensable d'en consolider les contures. Ce qui coûte dans le vêtement, c'est surtout la main-d'œuvre.

Ca'cul. — 1° Une ménagère consomme 51.000 grammes de sucre dans une année. Pour réaliser une économie, elle s'arrange de manière à ne consommer en cinq jours que ce qu'elle consomme en quatre jours. Calculer le montant de l'économie de l'année, le sucre valant 1 fr. 75 le kg.

2° La fond d'un réservoir est un carré de un mètre de côté. Le réservoir a 1 mètre 1/2 de hauteur et demi. Combien ce réservoir contiendra-t-il de litres d'eau quand il sera :

1° Rempli complètement ; 2° Rempli jusqu'à la hauteur de un mètre ; 3° Rempli jusqu'à la hauteur du décimètre.

Dessin. — Tracer au crayon et à main levée, une circonférence assez grande pour le laisser, à gauche et à droite de la feuille, quelque marge de quelques centimètres. Diviser cette circonférence en six parties égales et joindre les points de division de façon à former deux triangles équilatéraux entrelacés.

Composition française. — Vous voulez composer un bouquet pour la fête de votre mère ou d'une autre personne que vous aimez. Nommez les fleurs dont vous voudrez, en raison de la saison actuelle, comme en raison du bouquet. Indiquez les soins que vous apporterez à sa confection. Redigez le petit compli